

6 Économie

Haut-commissariat à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (HCECV) Les premiers résultats de l'audit technique du HCECV



Yannick Ongonwou Sonnet, Haut-commissaire à l'environnement et au cadre de vie



Le curage de caniveaux pose problème.



Défectueux, le bac à ordures.



Bacs à ordures insuffisants ou ramassage mal effectué ?

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

La création du Haut-commissariat à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (HCECV) a été annoncée, lors du conseil des ministres du 29 mars 2019. Depuis le mois juin dernier, cet organisme est sur le terrain. Ses brigades conduisent un audit technique sur les ordures et la salubrité à Libreville. Les premiers résultats sont connus.

DANS le cadre de l'une de ses priorités, la salubrité de l'environnement urbain, les brigades HCECV sillonnent, de jour comme de nuit Akanda, Libreville et le 3e arrondissement

de Ntoun. Ce week-end encore, les patrouilles du HCECV étaient sur le terrain. " Notre ambition c'est d'être efficace et obtenir des résultats le plus rapidement possible. Les Gabonais doivent ressentir les effets des actions du HCECV", a affirmé Yannick Ongonwou Sonnet, Haut-commissaire de cet organisme directement rattaché à la présidence de la République. En effet, sitôt après le démarrage de ses activités, le Haut-commissariat à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie a lancé un audit technique, en collaboration avec les municipalités et les administrations concernées, pour cerner les difficultés actuelles du système de collecte,

transport et traitement des ordures.

Les équipes du HCECV vont se déployer dans les prochaines semaines sur l'ensemble du territoire national. " S'il y a un problème de salubrité, c'est qu'il existe un dysfonctionnement dans le système de collecte, de transport et de traitement des déchets", a-t-il martelé. Autant les comprendre pour apporter des solutions idoines, explique-t-on du côté du HCECV.

Les premiers résultats de l'audit technique mettent à nu des manquements. Parmi ceux-ci, il y a d'abord l'absence d'une coordination entre les signatures des contrats entre l'administration et des acteurs privés et les

mécanismes préalables de financement adéquats desdits contrats. De plus, il a été constaté des faiblesses dans le suivi de l'exécution du cahier de charges par les acteurs privés.

Autres constats, des moyens et équipements prévus au contrat commercial ne sont plus opérationnels. C'est le cas notamment des balayeuses mécaniques qui ne sont plus utilisées, des machines à nettoyer les plages, de la non-collecte des ordures dans les bassins versants.

Autres manquements, une flotte insuffisante des camions, la réduction des circuits de collecte régulièrement fréquentés, l'absence des bacs

ou, quand ils existent, leur mauvais état dans les quartiers à forte concentration humaine ou à forte activités commerciales. Autre défaut, l'usage des engins à pelles mécaniques lors de la collecte des ordures près des bacs, lesquelles pelles découpent le goudron et créent des fosses de multiplication des bactéries.

Enfin, les curages de caniveaux ne sont pas bien effectués. Les déchets sortent de caniveaux restent longtemps au bord des routes. "Chaque constat a des implications certaines dans le contrat qui lie les opérateurs économique à l'Etat", explique le Haut-commissaire à l'environnement et à l'amélioration du

cadre de vie. Lequel a noté que les entreprises Averda, Sanivit et GPS commencent à apporter des améliorations dans l'exécution de certaines tâches.

Mais l'audit technique ne vise pas que les sociétés de collecte. Les populations ont une part de responsabilité dans la gestion de la salubrité. " Nous allons sensibiliser. Mais, il arrivera un temps où les personnes responsables de ces actes d'incivisme vont devoir payer pour leur négligence à garder nos villes propres", a conclu le Haut-commissaire Ongonwou Sonnet. C'est un grand chantier qui s'ouvre pour le HCECV.

Petit angle

Missions et ambition du HCECV

I.M'B
Libreville/Gabon

DES sa création annoncée lors du Conseil des ministres du 29 mars 2019, les deux grandes missions assignées par les plus hautes autorités au

Haut-commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie (HCECV) sont les suivantes: la protection de l'environnement, d'un côté, et l'amélioration du cadre de vie, de l'autre. " Le président de la République a voulu prendre à bras-le-corps la question de l'environnement et du cadre de vie des Gabonais", a expliqué le Haut-com-

missaire à l'environnement et au cadre de vie, Yannick Ongonwou Sonnet. Placée sous l'autorité du chef de l'État, cette entité a pour rôle principal de coordonner et contrôler les actions des différents intervenants sur les questions liées à l'environnement et au cadre de vie (ministères, collectivités

locales, sociétés privées, société civile, etc.). Le HCECV a en charge, entre autres, la coordination des actions des intervenants dans les opérations de ramassage des ordures et de lutte contre l'insalubrité en milieu urbain, sur l'ensemble du territoire national. Les contrôles effectués par le HCECV seront aussi bien

administratifs, opérationnels que financiers. " Il est important de savoir comment chaque franc investi dans la collecte, le transport et le traitement des ordures est utilisé", a précisé M. Ongonwou Sonnet. L'ambition du HCECV est donc d'instaurer une relation de travail efficace avec le gouvernement, les collectivités locales

et les autres acteurs tant publics que privés, en lien avec l'environnement et le cadre de vie. La mission est d'instaurer une culture de l'efficacité et des résultats afin que l'environnement urbain devienne en permanence salubre et la protection de l'environnement, un réflexe maîtrisé.

Projet Cab-Alliance sur la gestion de la biodiversité

Des zones écologiques d'adaptation au climat identifiées

MNN
Libreville/Gabon

Des chercheurs, spécialistes en gestion de la biodiversité, ont récemment donné des orientations en matière de conservation des espèces, lors d'une rencontre à Libreville.

DES scientifiques du Gabon, du Cameroun et des États-Unis ont animé une conférence à l'immeuble des Eaux et Forêts de Libreville. Son objet por-

tait sur leurs recherches et la formation menées à travers un programme sur la biodiversité. L'université de Masuku est la structure qui a accueilli le programme ici au Gabon, indique-t-on.

Le but principal de ce programme dit "Central African Biodiversity Alliance" (Cab-Alliance), était de cartographier les éléments susceptibles d'entraîner une variabilité chez les espèces qui vivent dans les forêts fluviales. Autrement dit, les chercheurs ont voulu identifier les zones où les espèces ont une forte capacité d'adap-



Le chercheur gabonais Patrick Mikala durant son exposé.

tation au changement climatique. "Au Gabon, les espèces observées sont

assez bien adaptées. Il y a des régions archéologiques assez importantes que nous

voudrions préserver parce que ces régions produisent et maintiennent la biodiversité", a indiqué Mme Nicola Anthony, chercheuse à l'université du New-Orléans.

Dans le cadre de ce projet, Patrick Mikala, chercheur gabonais, a eu la charge de suivre les activités de formation par la recherche. Des écoles de terrain ont été mises en place. Elles ont impliqué bon nombre d'étudiants, aussi bien africains qu'américains. "Beaucoup d'étudiants gabonais qui ont pris part à nos écoles de terrain sont actuellement impliqués

dans des programmes de recherches au Gabon et à travers le monde", a-t-il affirmé.

Les principaux résultats du programme de recherche révèlent que les gardiens écologiques ("zones" écologiques) sont très importants pour la préservation des processus évolutifs dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Ainsi, les zones géographiques identifiées sont: les transitions forêt-savane du Gabon et du Cameroun, la transition zone côtière vers l'intérieur et la zone montagneuse du nord-ouest du Cameroun.